

Namur, le

24 MAI 2024

À Mesdames et Messieurs :

- les membres des collèges communaux et provinciaux
- les Président(e)s des CPAS
- les Président(e)s d'intercommunales
- les Président(e)s des associations chapitre XII
- les Président(e)s des régies communales autonomes
- les Président(e)s des régies provinciales autonomes
- les Président(e)s des associations de projet
- les Gouverneurs,

Objet : Réforme de la fonction publique locale – Circulaire relative aux nouveaux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale

Mesdames, Messieurs,

Les principes généraux de la fonction publique dans les pouvoirs locaux wallons avaient été initiés par une circulaire du 27 mai 1994 relative à la révision générale des barèmes.

L'évolution de la société et des besoins tant des citoyens que des administrations locales, a nécessité de revoir ces principes.

Après plus de deux ans de négociation, un protocole d'accord a été signé ce vendredi 26 avril 2024 au sein du Comité C wallon quant à une nouvelle circulaire, unique, relative aux nouveaux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

Vous trouverez, cette circulaire de référence en la matière, accompagnée de 10 annexes.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux
Et de la Ville

Christophe COLLIGNON

